

## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ 2025-2026

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour pratiquer un sport sans contrainte particulière à l'Institut Agro Rennes-Angers. Il ne doit pas être renvoyé par le sportif au bureau des sports mais devra être confirmé par une attestation sur l'honneur (secret médical).

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NO N
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		

8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<b>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du sportif.</b>		

<b>Si vous avez répondu NON à toutes les questions :</b>
<p>Pas de certificat médical à fournir pour participer aux sports sans contrainte particulière [hors rugby(s), boxe(s) plein contact, taekwondo combat, tir, karting, pentathlon, biathlon]. Il vous faudra attester sur l'honneur, lors du renseignement de la fiche individuelle d'inscription, avoir répondu NON à toutes les questions.</p>

<b>Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :</b>
<p>Certificat médical à fournir pour pratiquer du sport à l'Institut Agro Rennes-Angers ou pour obtenir une licence sportive. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.</p>